

Mobistar fait la grimace face aux droits télé

TÉLÉVISION Ses marges de négociation sont très minces

► Avant de lancer sa télé sur le câble, Mobistar doit négocier avec les chaînes télés et ce n'est pas donné.

► L'opérateur se dit cependant prêt pour débiter les tests sur les réseaux de Voo et de Telenet.

Le retour de la télévision dans l'offre commerciale de Mobistar n'est décidément pas une partie de plaisir pour l'opérateur. Il y a six mois, la filiale belge d'Orange (ex-France Télécom) a officiellement entamé les démarches pour fournir des services de télévision et d'internet à haut débit sur le câble de Voo et de Telenet.

Une opportunité rendue possible par les régulateurs des télécoms et de l'audiovisuel, qui ont imposé aux télédistributeurs l'ouverture de leurs réseaux à la concurrence, au terme d'une longue procédure commencée fin 2010. La date-butoir pour laquelle les câblos devaient se mettre en ordre de marche était le 16 juillet. On y est. « Nous sommes prêts pour commencer les tests », affirme la porte-parole de Mobistar, Patti Verdoodt. Mais entre la théorie et la pratique, il y a encore de la marge et nous comptons sur l'action des régulateurs pour que tout puisse

se mettre en place au plus vite. »

Des droits jugés hors de prix

Ces escarmouches avec Telenet et Voo ne sont pas les seules épines dans la chaussure de Mobistar. L'opérateur est également à la peine pour négocier les droits de diffusion, car certaines chaînes qu'il entend retransmettre se montreraient trop gourmandes.

Selon nos informations, il y a au moins trois fronts sur lesquels Mobistar doit encore aboutir. Le premier est celui des groupes de télé étrangers. Ceux-ci souhaitent le plus souvent que l'ensemble de leurs chaînes fasse partie de la négociation. Ce qui fait inmanquablement grimper les tarifs. Pour faire simple et prendre un exemple au hasard, si on veut TF1, il faut aussi payer pour LCI et TV Breizh.

Du côté des chaînes flamandes, la négociation semble également compliquée et tout n'est pas encore réglé. Enfin, côté francophone, il se dit que Mobistar a décroché un accord avec la RTBF mais que ça coince du côté de RTL. Selon une source, RTL demanderait un montant forfaitaire très élevé pour autoriser sa rediffusion, qui flirterait avec le million d'euros. Débourser un tel montant avant même d'avoir engrangé le moindre abonné ne réjouit évidemment pas Mobistar, qui n'a cependant pas souhaité commenter notre information.

C'est que le rapport de forces n'est guère en faveur de l'opérateur mobile. La plupart de ces chaînes sont déjà présentes sur le câble de télédistribution ainsi que sur la ligne téléphonique de Belgacom. Sans compter les offres alternatives, comme celle de Base, avec son bouquet « Snow ». « Un nouvel opérateur n'est pas vraiment indispensable dans la stratégie des télédiffuseurs », note l'un de nos interlocuteurs. En revanche, décrocher le deal est absolument indispensable pour Mobistar. Sa marge de manœuvre pour négocier est donc extrêmement réduite et l'espoir de convaincre les chaînes de lâcher du lest est très mince. » Lisez : même si Mobistar ne tire encore aucun revenu de la télé sur le câble, il devra commencer par payer cher et vilain pour décrocher les droits télé.

Il est pourtant grand temps pour Mobistar de reprendre pied sur le marché de la télé et de l'internet qu'il a abandonné début 2013. En attendant l'ouverture du câble, Mobistar avait en effet lancé une offre mêlant antenne parabolique et connexion ADSL. Un échec cuisant qui l'a conduit à fermer le service sans fanfare l'an dernier et à redevenir simple opérateur de monoculture mobile. Une position extrêmement inconfortable et qui pèse durement sur ses revenus. ■

ALAIN JENNOTTE